

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 8

Artikel: Le fourneau conciliateur
Autor: H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerzée, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Rédaction : rue Centrale, 6.

Administration : chez M. E. Monnet, rue
de la Louve, 1.

Le vrai protectionnisme.

On parle beaucoup ces temps-ci des traités de commerce. Plusieurs d'entr'eux ont été renouvelés. Chaque Etat s'est préoccupé de protéger son industrie et son agriculture. Mais comme partout il y a des mécontents et des satisfaits. Alors que nos vignerons sont sacrifiés, les campagnards, eux, jubilent. « Enfin, pensent-ils, en se frottant les mains, on va pouvoir arrêter le flot des bœufs aux longues cornes qui nous arrivent de l'étranger. » Le consommateur, lui, pense avec mélancolie à sa pauvre bourse qui va subir de redoutables assauts.

Il ne faudrait pas croire que ce n'est que de nos jours que les gouvernements ont cherché à arrêter l'invasion des produits étrangers. Nos bons Seigneurs de Berne y avaient déjà pensé, mais c'étaient surtout les porcs qui étaient l'objet de leur tendre sollicitude. (On aimait pourtant le lard de l'autre côté du pont de Gümnenen).

En voici pour preuve la teneur d'une pièce trouvée dans les archives d'une commune du Jorat :

« Nous le Collonel George Thormann Baillif
de Moudon,

« Savoir faisons que Comme il nous importe
« d'avoir tout de suite un Etat du nombre des
« Cochons grands et petits, qu'il y a dans cha-
« que Commune de notre Bailliage, et de Con-
« noître aussi la façon de penser de Chaque
« lieu, sur le nourrissage de ces Animaux, et
« le bien qu'il résulte, et pourroit résulter au
« Pays, si en élevant ou engraisant des Co-
« chons, on évitoit l'entrée des Cochons étran-
« gers. C'est sur ces points que l'honorable
« Commune de X., devra donner à son Gou-
« verneur ou préposé le plus entendu, ses
« Idées, et surtout avec le dénombrement de
« Cochons c'y dessus requis, pour envoyer le
« tout à LL. EE. et pour cet effet le dit Gou-
« verneur ou préposé de Chaque Endroit se
« rendra Vendredy prochain, à 9 heures du
« matin au Chateau de Lucens, aux fins sus-
« dits; à peine de Chatiment pour le Contre-
« vant; Donné le 8 novembre 1762. »

.....Hélas! autres temps, autre méthode! Tandis que de nos jours, on doit chercher le remède dans l'élévation des droits d'entrée, LL. EE. le cherchaient déjà dans l'amélioration des produits et pensaient que, dans le cas particulier, les lumières réunies des citoyens les plus intelligents de chaque commune n'étaient pas de trop pour les guider.

La réunion de tous ces préposés les plus entendus au château de Lucens et l'exposé des méthodes employées dans tout le bailliage de Moudon pour engraisser le plus rapidement les susdits cochons (style baillival) ne dut pas manquer d'attraits. La comparaison des divers systèmes fut certainement des plus ins-

tructives et le bon bailli, colonel Thormann, dut y ramasser un formidable appétit.

Quel fut le résultat de cette consultation? Parvint-on à arrêter l'entrée des porcs étrangers? — Nous l'ignorons. Mais nous aimons à croire qu'une ère de félicité commença pour les porcs du bailliage et que, comme le loup de la fable, ils en pleurèrent d'attendrissement. Si après cela ils ne devinrent pas gros et bien en chair, c'est qu'ils y mirent du mauvais vouloir. Et si leurs propriétaires n'envoyèrent pas au bailli Thormann, au nouvel an suivant, qui un jambonneau, qui une aune de saucisse à rôtir ou encore quelques atriaux, ce furent des ingrats.

Autre temps, autre méthode, disions nous. Autre temps, autre style, pourrions-nous ajouter. Les ordres de Berne ne revêtent plus aujourd'hui ces formes si imprévues, si pittoresques et si savoureuses. On y a mis bon ordre.

J. T.

Carrousel et petit blanc. — Un gai compagnon, un peu lancé par le petit blanc, monte avec un ami dans une voiture de carrousel.

Quand le tour est terminé, il saute à terre, complètement étourdi.

Il sort encore deux sous de sa poche et les tend au propriétaire du carrousel.

— Mais, m'sieu, vous m'avez déjà payé.

— Je sais bien, mais prenez quand même.

— Pourquoi donc?

— Parce que je tourne toujours, ne voyez-vous pas?

Oraison funèbre. — Un apprenti cordonnier vient de perdre son maître, qui le rossait libéralement.

— Le vieux a donc cassé son tranchet? lui demande un camarade.

— Oui, son cœur et sa main ont cessé de battre.

Par-dessus le marché. — « Comment! s'écrie avec indignation une jeune musicienne, vous vous permettez de m'embrasser quand je suis au piano! Vous figurez-vous donc que mon père vous paie cinq francs l'heure pour cela?

— Oh! non, mademoiselle, je ne demande pas un sou pour les baisers.

Le fourneau conciliateur.

Pendant qu'on reconstruisait l'hôtel communal d'un de nos grands villages du Jura, la municipalité dut tenir séance dans une des salles de l'école, habituellement inutilisée.

A l'hiver, impossible d'installer un fourneau dans ce local, où les municipaux avaient déjà peine à trouver place.

Que faire?

Un des édiles eut idée de mettre le fourneau à l'extérieur, dans la cour de l'école. Un trou, percé dans une des fenêtres, donnait passage au tuyau, qui traversait la salle dans toute sa longueur et assurait ainsi, au conseil muni-

pal, une température modérée, très propice aux discussions.

Cet hiver-là fut particulièrement rigoureux. La grippe sévit avec intensité. Durant quelques semaines, il y eut désorganisation complète. Le syndic et l'huissier municipal furent atteints, comme de simples mortels.

Le vice-président de la municipalité prit la direction de la commune et ses collègues, à tour de rôle, firent le service de l'huissier.

L'intérêt public n'eut donc pas trop à souffrir du fléau qui désolait villes et campagnes.

Il n'y avait qu'un seul inconvénient. Réduits au nombre de six, trois pour le haut et trois pour le bas du village, les municipaux avaient parfois peine à se mettre d'accord. Les intérêts du haut n'étaient pas toujours ceux du bas. Dans les votations, c'était bien pis encore; ils étaient souvent trois contre trois. Et personne pour départager les voix. On n'en pouvait finir.

C'est alors que le vice-président — c'était lui déjà qui avait proposé l'installation du fourneau dans la cour — eut une idée non moins lumineuse et dont, il faut le reconnaître, il tira parti de la façon la plus impartiale et la plus conforme aux intérêts de la commune.

Lorsqu'une votation ne pouvait aboutir, il disait à un de ses collègues, choisi tantôt dans un camp, tantôt dans l'autre :

— Dis voi, Daniet — ou Samuëti, ou Pierre, etc. — y ne fait rien tant chaud ici. Va voi mettre une bûche ou deux dans le fourneau.

Et tandis que le municipal était dehors, on votait.

H.

Monument Juste Olivier.

Montant du fonds.	Fr. 938 —
de M. H. D.	» 10 —
de M. H. Sensine, professeur	» 10 —
Actuellement.	Fr. 958 —

On nous informe que MM. Savary et Tissot, instituteurs, qui eurent si grand succès à Mézières, il y a quinze jours, se proposent de répéter, dans d'autres localités de la région, leur intéressante conférence sur Juste Olivier. Excellente idée à laquelle nous souhaitons sincèrement tout le succès qu'elle mérite, et pour elle-même et pour l'œuvre que nous poursuivons.

Les vieilles chansons.

Maitresse au logis.

LA PETITE FILLE

On dit que j' suis une *gamine*,
Tant pis! tiens... moi, j' veux m'amuser!
Si l'on me trouve trop lutine,
Je sais l' bon moyen d' m'excuser:
J'embrasse à pincett's petit père,
A maman, gentiment j' souris;
Alors, j' puis tout dire et tout faire,
Je suis la maitresse au logis.

LA DEMOISELLE

J'ai seize ans... ma candeur naïve
Attire et séduit tous les cœurs;
Mon babil ingénu captive,
Enchanté tous mes auditeurs.